

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/152

Objet : Modification des tarifs appliqués dans les établissements d'accueil du jeune enfant au 1er janvier 2023

Séance du mardi treize décembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Christophe LEGROIS – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Bernadette POPELIER – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Michel DUHOO – Sophie ANDRE – Didier TIBERGHIE – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE – Céline INGELAERE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Mark MAZIERES – Virginie DELESTRE – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELLYNCK

Suppléants présents (2) : Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (18) : Arnaud DEVILLEZ à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Luc EVERAERE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE à Emidia KOCH – Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL – Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER – Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Franck MEURILLON à Rebecca ELSSENS – Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE – Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE – Elisabeth GRESSIER à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/152

Objet : Modification des tarifs appliqués dans les établissements d'accueil du jeune enfant au 1er janvier 2023

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la compétence de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en matière de gestion des établissements d'intérêt communautaire destinés à l'accueil du jeune enfant ;

Vu la délibération 2021/178 en date du 14 décembre 2021 fixant les tarifs des EAJE pour 2022 ;

Considérant la compétence du conseil communautaire concernant la fixation des tarifs des services intercommunaux ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des structures intercommunales ;

Considérant la nécessité d'harmoniser le service et les prestations proposées aux usagers ainsi que les tarifs ;

Considérant l'avis favorable de la Commission action sociale ;

Il vous est proposé :

- de fixer les tarifs de l'heure d'accueil, pour l'année 2023, en application des modalités de la prestation de service unique de la Caisse d'Allocations Familiales pour la détermination des tarifs d'accueil dans les EAJE intercommunaux suivants :
 - Multi-accueil Les P'tits Géants, à Steenvoorde
 - Multi-accueil l'Escale des Monts, à Méteren
 - « micro-crèche Monts et Merveilles », à Hardifort

Participation des familles en fonction de leurs ressources mensuelles et du nombre d'enfants à charge

Le tarif plancher pour l'année 2023 est de 754.16 euros de ressources mensuelles

Le tarif plafond pour l'année 2023 est de 6 000 euros de ressources mensuelles.

Nombre d'enfants à charge	Taux d'effort demandé par la CAF	Tarif plancher	Tarif plafond
1 enfant	0.0619%	0.47€/h	3.71€/h
2 enfants	0.0516%	0.39€/h	3.10€/h
3 enfants	0.0413%	0.31€/h	2.48€/h
4 à 7 enfants	0.0310%	0.23€/h	1.86€/h
8 à 10 enfants	0.0206%	0.16€/h	1.24€/h

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-200040947-20221213-DEL2022_152-DE

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 13 décembre 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

